

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2026

PAGE 1/1

Réunion en consultation électronique

Présents : Mmes ESTEVES FRAGA – BOESSO – MM. ANDRIEUX – BOESSO – DUGENY – DUCOS – NAHUM – RICHE

Assiste : Mme BAPTISTA

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfn.a.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 119 euros.

1/ Dossier en instance de la C.R.C.M. du 11/09/2026

Dossier n°10 :

Joueur RIBEIRO SANTOS Tiago Henrique – Libre / Senior

Club quitté : F.A. BOURBAKI PAU (505556) / Club d'accueil : U. JURANCONNAISE (505876)

La Commission,

- Considérant la décision de la C.R. CONTROLE DES MUTATIONS du 11 Septembre 2026 demandant au club quitté la preuve de relance adressée au joueur avant le 15 Septembre 2026.
- Considérant l'absence de réponse du club quitté à la sollicitation de la C.R. CONTROLE DES MUTATIONS dans les délais.
- Considérant la note de fonctionnement de la C.R. CONTROLE DES MUTATIONS indiquant que le club a 48h maximum pour donner une réponse à la Commission. L'absence de réponse du club, à la suite d'une demande de la Commission, entraînera une amende de 45€ pour chaque élément demandé, conformément aux Tarifs Généraux 2026/2027 votés par le Comité Directeur.
- Considérant que la C.R. CONTROLE DES MUTATIONS dispose de toutes les informations pour statuer.

Par ces motifs, la Commission juge le motif financier recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve de relance adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation.

Licence mutation HORS PERIODE accordée au 20 Août 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

Prochaine réunion fixée au vendredi 25 Septembre 2026.

NAHUM Kevin
Président de séance,



BAPTISTA Anne-Sophie,
Secrétaire de séance



Procès-Verbal validé le 19 Septembre 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la L.F.N.A..